

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER,

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE, Pierre CREPIN,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250930-DCM202549-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Date de la convocation : jeudi 25 septembre 2025

Secrétaire de séance : Yves GAULIER

N°2025-49 OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT CUI - CAE avec le DEPARTEMENT pour la GARDERIE-CANTINE et l'ENTRETIEN des LOCAUX COMMUNAUX

➡ Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'elle souhaite créer un emploi dans le cadre du dispositif d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours bénéficiant du financement du Conseil départemental.

Il explique qu'il y a toujours un besoin au service de la cantine et garderie où l'effectif reste élevé malgré une classe en moins en maternelle ; ainsi que pour l'entretien des locaux communaux en particulier le bâtiment de la mairie ;

➡ Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer un contrat CUI-CAE avec le Département pour une quotité horaire de **24 heures**. L'agent exercera les fonctions d'adjoint technique **à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026** ;

Il effectuera ses heures pour le service garderie-cantine et l'entretien des locaux communaux.

➡ Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de M. le Maire de signer un contrat CUI-CAE de 24 h avec le département pour la garderie-cantine et l'entretien des locaux communaux dont la mairie principalement ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 1^{er} octobre 2025

Le Maire, Eric MARTIN

Yves GAULIER, Secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yves Gaulier', is written on the page.